

# RÈGLES SANITAIRES VALIDES À PARTIR DU 30 SEPTEMBRE

## PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 12 ANS

AVANT LE 30 SEPTEMBRE  
PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE SEULEMENT  
POUR LES PERSONNES MAJEURES



AVOIR UNE PREUVE DE VACCINATION

*Cycle vaccinal complet  
+  
Délai de 7 jours  
après la deuxième injection*

OU



AVOIR UNE PREUVE DE RÉTABLISSEMENT

*Test RT-PCR ou antigénique positif  
de plus de 11 jours et moins de 6 mois*



AVOIR UNE PREUVE DE TEST  
RT-PCR

*ou  
Antigénique de moins de 72h  
au moment du contrôle*

OU

### INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP  
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie  
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*

# OÙ SE FAIRE TESTER ?



**BREST.FR**

VOUS TROUVEREZ UNE LISTE COMPLÈTE  
DES POINTS DE DÉPISTAGES  
SUR LE SITE BREST.FR

**RUBRIQUE**

**«OÙ ET COMMENT RÉALISER  
UN TEST DE DÉPISTAGE ?»**

## INFOS PRATIQUES

*Vous pouvez récupérer les preuves de test sur le portail SI-DEP  
Vous pouvez récupérer les preuves de VACCINATION sur le portail de l'assurance Maladie  
Ces preuves peuvent être scannées sur l'application TOUSANTICOVID*